

Le Rapport Officiel de Diagnostic

Aujourd'hui, vous disposez de tous les résultats d'analyse de votre bien effectués par l'un des membres de notre réseau national de diagnostiqueurs certifiés.



DIAGAMTER
Irréprochable pour votre bien

www.diagamter.com



Bienvenue chez Diagamter

Vous vendez ou vous louez un bien immobilier. C'est un **acte important**, notamment en matière d'information aux futurs acquéreurs ou locataires de votre bien.

Ainsi, **conscient des responsabilités** que cela implique, le rapport de diagnostic est un des éléments clés de l'ensemble des formalités que nous nous devons de remplir. Un élément **officiel**.

Vous vous doutez certainement que la **compétence technique** est au cœur de notre métier, celui de diagnostiqueur immobilier, métier à responsabilité élevée.

Les 110 cabinets liés à notre marque, présents sur l'ensemble du territoire national garantissent ainsi par le respect des protocoles qui leur incombent, une fiabilité sans faille de leurs rapports de contrôles et de diagnostics. Ne perdons jamais de vue qu'en fine c'est le diagnostic immobilier qui vous exonère, en tant que particulier, de la **garantie des vices cachés** fournie à votre acquéreur (ordonnance 8 juin 2005).

Une **charte des valeurs** guide au quotidien les actions de l'ensemble des membres de notre réseau national et contribue à faire de notre marque Diagamter, une marque « **irréprochable pour votre bien** ».

Si vous êtes de ceux pour qui l'**exemplarité** est l'un des critères majeurs quant au choix de votre diagnostiqueur, alors, à nous de vous démontrer tout le sens que nous lui donnons.

Merci de la lecture de ce document, que nous avons élaboré pour votre bien.

Guillaume EXBRAYAT
Président Diagamter France





Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-FNS1-1802-014



Propriétaire : SAS ROBERT BERANGER, DROME CAILLES
Adresse du bien : 1160 Route du Val de Drome,
26800 MONTISON
Nature du bien : Maison individuelle (T5)
Localisation du bien : Sans objet
Numéro de lot : Sans objet
Date du permis de construire : 1970
Date limite de validité : 05/08/2018
Référence client :

Remplace le dossier REF. DIAFNS1 1801-022

Amiante

Validité illimitée (sauf travaux)

Présence d'amiante : Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Dossiers en Annexe

Date limite de validité : 05/08/2018

Bâtiment 1 (Espace vente)

Dpe Amiante

Bâtiment 10

Dpe Electricité Plomb Amiante

ESRIS

Date limite de validité : 05/08/2018

Risque sismique : Zone 3

Risque radon : faible

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.

Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.

*pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu des dites grilles.



Les intervenants du dossier



Propriétaire : SAS ROBERT BERANGER, DROME CAILLES

1160 Route du Val de Drome, 26800 MONTOLSON



Cabinet Diagamter :

7 Avenue Felix Rozier, 26400 CREST

04 26 58 81 49

francis.founes@diagamter.com



Technicien : Monsieur François FOUNES

04 26 58 81 49

francis.founes@diagamter.com



Technicien : Monsieur Gilles Horard

04 75 02 86 49

gilles.horard@diagamter.com



Technicien : Monsieur Jérôme LAZZARONI

04 75 02 86 49



Monsieur François FOUNES
Diagnosticteur certifié

Synthèse dossier
Réf. : DIA-FNS1-1802-014



Sommaire

Eléments de repérage	6
<u>Rapport Amiante</u>	18
Procès-verbal d'analyse	75
Procès-verbal d'analyse	77
Rapport ESRIS	79
Conditions particulières DDT	90
Attestation sur l'honneur DDT	91
Certificat de compétences du dossier	92
Attestation d'assurance du dossier	93
Rapport DIA-HOROO-1712-026 Bât 1	94
Rapport DIA-HOROO-1712-025 Bât 10	114
Lettre Amiante AR	162

Éléments de repérage

1. Descriptifs pièces et volumes

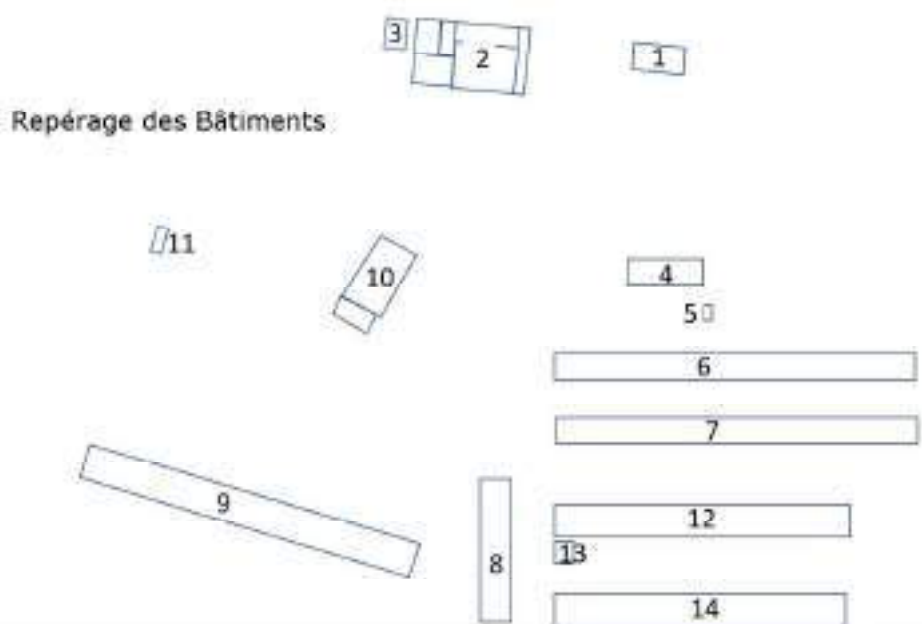
Désignation	
Extérieur	
(1) Bâtiment 1	
Rez-de-jardin	
(2) Bâtiment 1 Intérieur	(3) Murs de façade 1
	(4) Toit 1
(5) Bâtiment 2	
Extérieur	
(6) Murs de façade B 2	
(7) Toit 1 Bâtiment B 2	
(8) Toit 2 Bâtiment B 2	
(9) Toit 3 Bâtiment B 2	
(10) Toit 4 Bâtiment B 2	
Rez-de-jardin	
(11) Local Maintenance Bâtiment B 2 Repère 1	(34) Local EPI Bâtiment B 2 Repère 24
(12) Local nettoyage caisse Bâtiment B 2 Repère 2	(35) Douche 2 Bâtiment B 2 Repère 25
(13) Local Expédition Bâtiment B 2 Repère 3	(36) Douche 3 Bâtiment B 2 Repère 26
(14) Congélateur 1 Bâtiment B 2 Repère 4	(37) WC 3 Bâtiment B 2 Repère 27
(15) Couloir 1 Bâtiment B 2 Repère 5	(38) WC 4 Bâtiment B 2 Repère 28
(16) Frigo 1 Bâtiment B 2 Repère 6	(39) Réfectoire Bâtiment B 2 Repère 29
(17) Atelier Découpe Bâtiment B 2 Repère 7	(40) Sas Bâtiment B 2 Repère 30
(18) Plonge Bâtiment B 2 Repère 8	(41) Vestiaire Plats Cuisinés Bâtiment B 2 Repère 31
(19) Local 1 Bâtiment B 2 Repère 9	(42) Douche 4 Bâtiment B 2 Repère 32
(20) Atelier Conditionnement Bâtiment B 2 Repère 10	(43) WC 5 Bâtiment B 2 Repère 33
(21) Frigo Tampon Bâtiment B 2 Repère 11	(44) Local Compostage Bâtiment B 2 Repère 34
(22) Ressuage 1 Bâtiment B 2 Repère 12	(45) Atelier Plats Cuisinés Bâtiment B 2 Repère 35
(23) Ressuage 2 Bâtiment B 2 Repère 13	(46) Cellule de refroidissement Bâtiment B 2 Repère 36
(24) Local D'éviscération Bâtiment B 2 Repère 14	(47) Plonge Bâtiment B 2 Repère 37
(25) Local Plumaison Bâtiment B 2 Repère 15	(48) Dégagement Bâtiment B 2 Repère 38
(26) Couloir 2 Bâtiment B 2 Repère 16	(49) Local Réception Bâtiment B 2 Repère 39
(27) Local Pendage Bâtiment B 2 Repère 17	(50) Salle des épices Bâtiment B 2 Repère 40
(28) Vestiaire Abattoir Bâtiment B 2 Repère 18	(51) Frigo 3 Bâtiment B 2 Repère 41
(29) WC 1 Bâtiment B 2 Repère 19	(52) Local cuisson Bâtiment B 2 Repère 42
(30) Douche 1 Bâtiment B 2 Repère 20	(53) Dégagement 2 Bâtiment B 2 Repère 43
(31) Sanitaire 1 Bâtiment B 2 Repère 21	(54) Bureau Bâtiment B 2 Repère 44
(32) Vestiaire 2 Bâtiment B 2 Repère 22	(55) Stockage Consommable Bâtiment B 2 Repère 45
(33) Sas Bâtiment B 2 Repère 23	(56) Local Saignée Bâtiment B 2 Repère 46
(57) Bâtiment 3	
Rez-de-jardin	1^{er} étage
(61) Bâtiment 3 Intérieur	(58) Comble visitable 1 B 2
Extérieur	(59) Comble visitable 2 B 2
(62) Murs de façade 3	(60) Comble visitable 3 B 2
(63) Toit 3 - 1	
(64) Toit 3 - 2	
Rez-de-jardin	
(65) Local Transformateur Bâtiment B 3	
(66) Pièce 1 Bâtiment B 3	
(67) Pièce 2 Bâtiment 3	
(68) Pièce 3 Bâtiment 3	

[69] Bâtiment 4	
Rez-de jardin	Rez-de jardin
(70) Bâtiment 4 Intérieur	(73) Entrée B4
Extérieur	(74) Incubation B4
(71) Murs de façade 4	(75) Atelier B4
(72) Toit 4	(76) Lavage B4
	(77) Couve B4
[78] Bâtiment 5	
Extérieur	Rez-de jardin
(80) Murs de façade 5	(83) Groupe électrogène 1 B5
(81) Toit 5-1	(84) Groupe électrogène 2 B5
(82) Toit 5 - 2	
[85] Bâtiment 6	
Rez-de jardin	(100) Pièce 12 B 6
(86) Bâtiment 6 Intérieur	(101) Pièce 13 B 6
Extérieur	(102) Pièce 14 B 6
(87) Murs de façade 6	(103) Pièce 15 B 6
(88) Toit 6	(104) Pièce 16 B 6
Rez-de jardin	(105) Pièce 17 B 6
(89) Pièce 1 B 6	(106) Pièce 18 B 6
(90) Pièce 2 B 6	(107) Pièce 19 B 6
(91) Pièce 3 B 6	(108) Pièce 20 B 6
(92) Pièce 4 B 6	(109) Pièce 21 B 6
(93) Pièce 5 B 6	(110) Pièce 22 B 6
(94) Pièce 6 B 6	(111) Pièce 23 B 6
(95) Pièce 7 B 6	(112) Pièce 24 B 6
(96) Pièce 8 B 6	(113) Pièce 25 B 6
(97) Pièce 9 B 6	(114) Pièce 26 B 6
(98) Pièce 10 B 6	(115) Pièce 27 B 6
(99) Pièce 11 B 6	
[116] Bâtiment 7	
Rez-de jardin	(126) Pièce 7 B 7
(117) Bâtiment 7 Intérieur	(127) Pièce 8 B 7
Extérieur	(128) Pièce 9 B 7
(118) Murs de façade 7	(129) Pièce 10 B 7
(119) Toit 7	(130) Pièce 11 B 7
Rez-de jardin	(131) Pièce 12 B 7
(120) Pièce 1 B7	(132) Pièce 13 B 7
(121) Pièce 2 B7	(133) Pièce 14 B 7
(122) Pièce 3 B7	(134) Pièce 15 B 7
(123) Pièce 4 B7	(135) Pièce 16 B 7
(124) Pièce 5 B 7	(136) Pièce 17 B 7
(125) Pièce 6 B 7	(137) Pièce 18 B 7
	(138) Pièce 19 B 7
[139] Bâtiment 8	
Rez-de jardin	Rez-de jardin
(140) Bâtiment 8 Intérieur	(143) Pièce 1 B 8
Extérieur	(144) Pièce 2 B 8
(141) Murs de façade 8	(145) Pièce 3 B 8
(142) Toit 8	(146) Pièce 4 B 8
	(147) Pièce 5 B 8
	(148) Pièce 6 B 8
	(149) Pièce 7 B 8
[150] Bâtiment 9	
Rez-de jardin	Rez-de jardin
(151) Bâtiment 9 Intérieur	(154) Pièce 1 B 9
Extérieur	(155) Pièce 2 B 9
(152) Toit 9	(156) Pièce 3 B 9
(153) Murs de façade 9	(157) Pièce 4 B 9
	(158) Pièce 5 B 9
	(159) Pièce 6 B 9

	[160] Pièce 7 B 9
	[161] Pièce 8 B 9
	[162] Pièce 9 B 9
	[163] Pièce 10 B 9
(164) Bâtiment 10	
[165] Toit 10	Rez-de jardin
[166] Murs de façade 10	[167] Intérieur B 10 - 1
	[168] Pièce 1 B 10 - 2
	[169] Pièce 2 B 10 - 2
	[170] Pièce 3 B 10 - 2
	[171] Pièce 4 B 10 - 2
(172) Bâtiment 11	
[173] Toit 11	Rez-de jardin
[174] Murs de façade 11	[175] Pièce 1 B 11
	[176] Pièce 2 B 11
(177) Bâtiment 12	
Rez-de jardin	Rez-de jardin
[178] Bâtiment 12 Intérieur	[181] Pièce 1 B 12
Extérieur	[182] Pièce 2 B 12
[179] Toit 12	[183] Pièce 3 B 12
[180] Murs de façade 12	[184] Pièce 4 B 12
	[185] Pièce 5 B 12
	[186] Pièce 6 B 12
	[187] Pièce 7 B 12
	[188] Pièce 8 B 12
(189) Bâtiment 13	
Rez-de jardin	Rez-de jardin
[190] Bâtiment 13 Intérieur	[194] Pièce 1 B 13
Extérieur	[195] Pièce 2 B 13
[191] Toit 13 - 1	
[192] Toit 13 - 2	
[193] Murs de façade 13	
(196) Bâtiment 14	
Rez-de jardin	Rez-de jardin
[197] Bâtiment 14 Intérieur	[200] Pièce 1 B 14
Extérieur	[201] Pièce 2 B 14
[198] Murs de façade 14	[202] Pièce 3 B 14
[199] Toit 14	[203] Pièce 4 B 14

2. Schéma de repérage

Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de localiser les éléments repérés dans les différents rapports. Il est non coté et non contractuel.



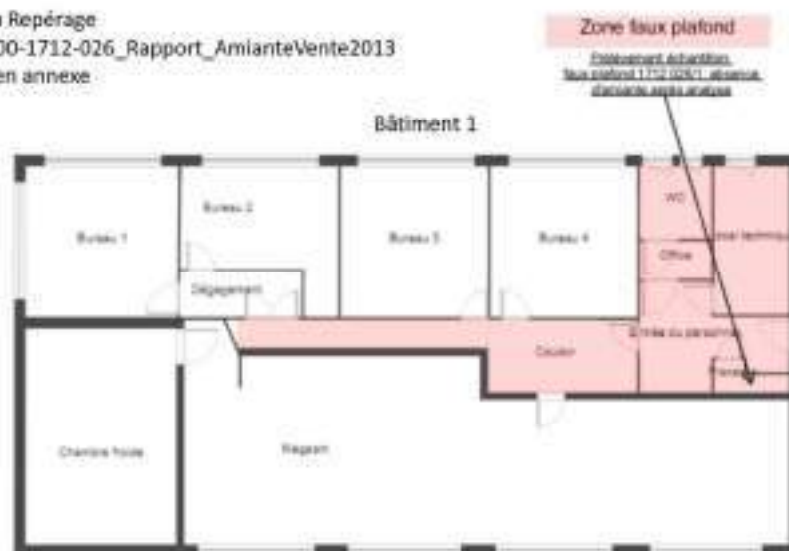
Extérieur

Bâtiment 1

Mur de façade 1



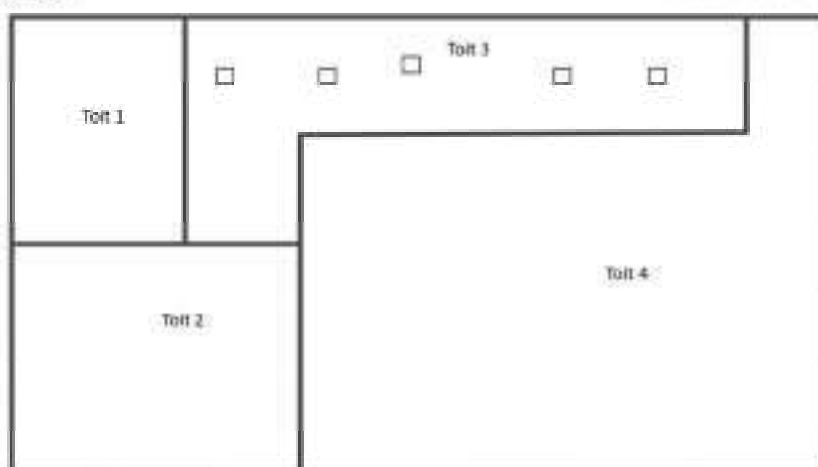
Extrait du Repérage
DIA-HOR00-1712-026_Rapport_AmianteVente2013
Rapport en annexe

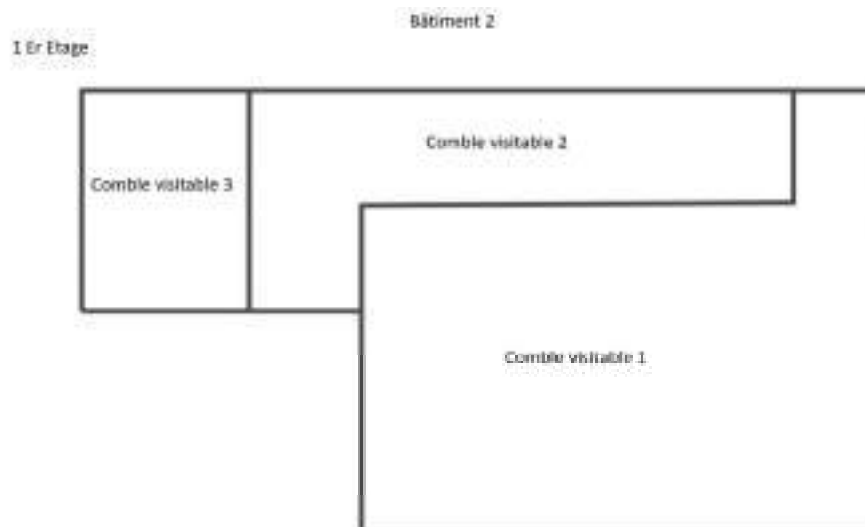


Bâtiment 2

Extérieur

Mur de façade 2





Extérieur



Extérieur

Bâtiment 4

Murs de façade 4



Bâtiment 4



Extérieur

Murs de façade 5



Extérieur 5



Bâtiment 6

Extérieur

Mur de façade B 6



Bâtiment 6



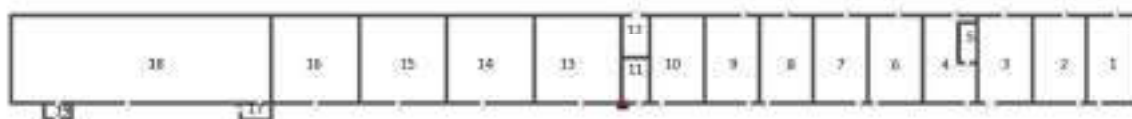
Extérieur

Bâtiment 7

Mur de façade B-7



Bâtiment 7



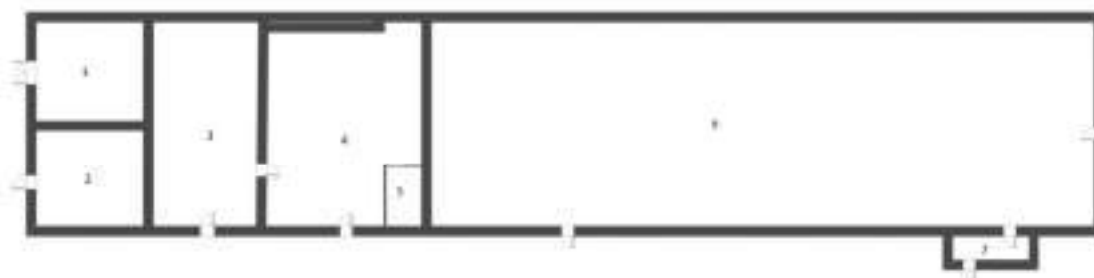
Extérieur

Bâtiment 8

Mur de façade B



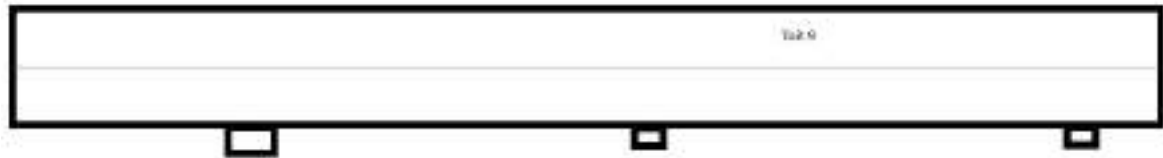
Bâtiment 8



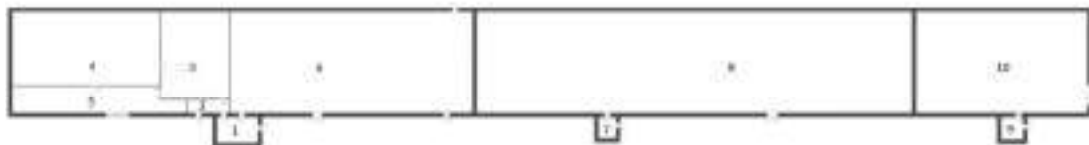
Extérieur

Bâtiment 9

Mur de façade 9



Bâtiment 9



Extérieur

Bâtiment 10

Mur de façade 10



Bâtiment 10 - 1

Extrait du Repérage
DIA-HOR00-1712-025_Dossier__AMIANTE_Bat 10
Rapport en annexe



Extrait du Repérage
DIA-HOR00-1712-025_Dossier__AMIANTE_Bat 10
Rapport en annexe



Extrait du Repérage
DIA-HOR00-1712-025_Dossier__AMIANTE_Bat 10
Rapport en annexe



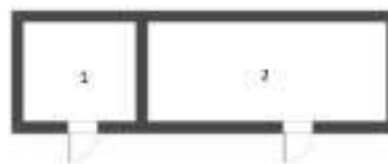
Extérieur

Bâtiment 11

Mur de façade 11



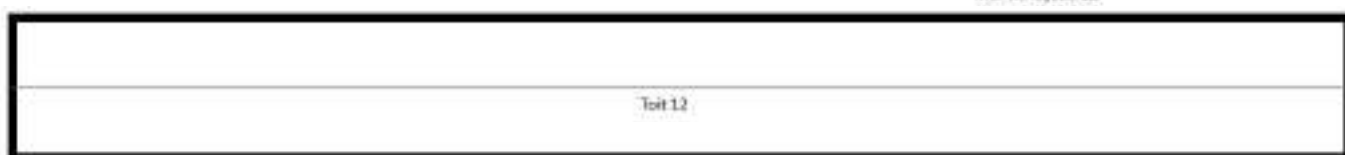
Bâtiment 11



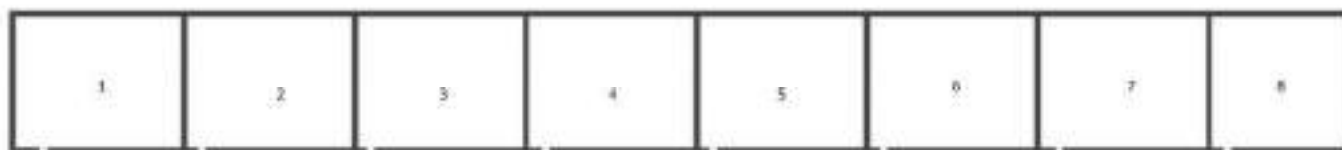
Extérieur

Bâtiment 12

Mur de façade 12



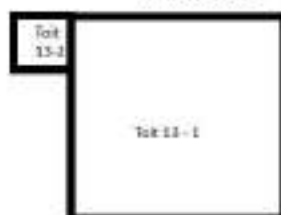
Bâtiment 12



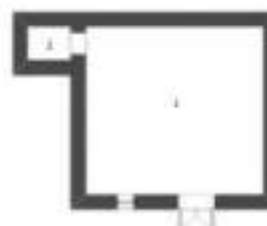
Extérieur

Bâtiment 13

Mur de façade 13



Bâtiment 13



Extérieur

Bâtiment 14

Mur de façade 14

Bâtiment 14

--	--	--	--



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Le repérage réglementaire effectué dans le cadre de la constitution du Dossier Technique Amiante d'un immeuble bâti mentionnés aux articles R.1334-17 et R.1334-18 du code de la santé publique est effectué suivant le programme défini par **les listes A et B** de l'annexe 13-9 du même code. Le présent rapport informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante ainsi que, le cas échéant, de leur état de conservation.

Dans le cadre de la réalisation de **travaux** dans ou à proximité de cet immeuble concernant des matériaux ou produits qui ne sont pas présents dans les listes A et B, **le présent rapport peut ne pas être suffisant pour évaluer les risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante et assurer la sécurité des travailleurs réalisant les travaux ainsi que celle du public aux abords du chantier.** Un repérage complémentaire avant travaux doit, le cas échéant, être effectué.

Dans le cadre de la **démolition** de cet immeuble, un **diagnostic réglementaire avant démolition** doit être réalisé (article R.1334-19 du Code de la Santé Publique).

1. Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

2. Propriétaire

SAS ROBERT BERANGER, DROME CAILLES
1160 Route du Val de Drome, 26800 MONTISON

3. Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien	1160 Route du Val de Drome, 26800 MONTISON
Description sommaire	Maison individuelle (T5)
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Non communiquées
Références cadastrales	Non communiquées
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien indépendant
Permis de construire délivré en	1970
Fonction principale du bâtiment	Agricole

4. Références de la mission

Commande effectuée le	06/02/2018
Visite réalisée le	06/02/2018 à 14:30
Opérateur de repérage et certification	Monsieur Francis FOUNES. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : I.CERT Parc EDONIA - Bât G Rue de la Terre Victoria 35760 Saint-Grégoire (Réf : CPDI 3206)
Assurances	AXA RCP n° 114 886 6204 - Montant de garantie : 550 000 € - Date de validité : 2018-12-31
Laboratoire accrédité (analyse)	
Pièces jointes	Attestation d'assurance, certificat de compétences
Contact sur place	SAS ROBERT BERANGER DROME CAILLES
Sous-traitance	Sans objet

Textes de référence : Article L.1334-12-1 du Code de la Santé Publique; Articles R.1334-17, R.1334-18 et R.1334-29-5 du Code de la Santé Publique; Décret du 3 juin 2011; Arrêté du 21 décembre 2012; Arrêtés du 12 décembre 2012; Arrêtés du 26 juin 2013; Parties réglementairement applicable de la norme NF X 46-020 de la version en vigueur.

5. Conclusion(s) de la mission de repérage

Présence d'Amiante

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport :

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. Il s'agit de :

- Zone homogène n°1 : Toitures. (Extérieur Toit 3 Bâtiment B 2, 1^{er} étage Comble visitable 1 B 2, Extérieur Toit 5-1, Extérieur Toit 5 - 2, Extérieur Toit 6, Extérieur Toit 7, Extérieur Toit 8, Extérieur Toit 9, Extérieur Toit 11, Extérieur Toit 12, Extérieur Toit 13 - 1, Extérieur Toit 13 - 2, Extérieur Toit 14 / Jugement personnel)
- Zone homogène n°2 : Toitures. (Extérieur Toit 3 Bâtiment B 2, Extérieur Toit 6, Extérieur Toit 13 - 1 / Jugement personnel)
- Zone homogène n°3 : Toitures. (Extérieur Toit 3 Bâtiment B 2, Extérieur Toit 6, Extérieur Toit 7, Extérieur Toit 9, Extérieur Toit 12, Extérieur Toit 13 - 1 / Jugement personnel)

Nous vous recommandons de faire réaliser une évaluation périodique, car le/les type(s) de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- Zone homogène n°4 : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). (Rez de jardin Incubation B4, Rez de jardin Couve B4, Extérieur Murs de façade 7, Rez-de-jardin Bâtiment 10 Intérieur / Jugement personnel)

- Zone homogène n°6 : Toitures. (Extérieur Toit 7, Extérieur Toit 8, Extérieur Toit 14 / Jugement personnel)

- Zone homogène n°7 : Murs et cloisons « en dur ». (Rez de jardin Pièce 1 B7, Rez de jardin Pièce 2 B7, Rez de jardin Pièce 3 B7, Rez de jardin Pièce 4 B7, Rez de jardin Pièce 6 B 7, Rez de jardin Pièce 7 B 7, Rez de jardin Pièce 8 B 7, Rez de jardin Pièce 9 B 7, Rez de jardin Pièce 10 B 7, Rez de jardin Pièce 1 B 12, Rez de jardin Pièce 2 B 12, Rez de jardin Pièce 3 B 12, Rez de jardin Pièce 4 B 12, Rez de jardin Pièce 5 B 12, Rez de jardin Pièce 6 B 12, Rez de jardin Pièce 7 B 12, Rez de jardin Pièce 8 B 12, Rez de jardin Pièce 1 B 14, Rez de jardin Pièce 2 B 14, Rez de jardin Pièce 3 B 14, Rez de jardin Pièce 4 B 14 / Jugement personnel)

- Zone homogène n°8 : Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). (Rez de jardin Pièce 9 B 6, Rez de jardin Pièce 21 B 6, Rez de jardin Pièce 22 B 6, Rez de jardin Pièce 1 B7, Rez de jardin Pièce 2 B7, Rez de jardin Pièce 3 B7, Rez de jardin Pièce 4 B7, Rez de jardin Pièce 6 B 7, Rez de jardin Pièce 7 B 7, Rez de jardin Pièce 8 B 7, Rez de jardin Pièce 10 B 7, Rez de jardin Pièce 13 B 7, Rez de jardin Pièce 14 B 7, Rez de jardin Pièce 15 B 7, Rez de jardin Pièce 16 B 7, Rez de jardin Pièce 18 B 7, Rez de jardin Pièce 1 B 12, Rez de jardin Pièce 2 B 12, Rez de jardin Pièce 3 B 12, Rez de jardin Pièce 4 B 12, Rez de jardin Pièce 5 B 12, Rez de jardin Pièce 1 B 13, Rez de jardin Pièce 2 B 14, Rez de jardin Pièce 3 B 14, Rez de jardin Pièce 4 B 14 / Jugement personnel)

Nous vous recommandons de mettre en œuvre une « action corrective de premier niveau », car le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

En cas de travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B, il est rappelé au propriétaire que : lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés, le propriétaire doit faire procéder, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel après travaux de désamiantage et à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par

litre. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air doit remettre les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

- Zone homogène n°9 : Bardages et façades légères. (Extérieur Toit 7, Extérieur Toit 9, Extérieur Toit 12, Extérieur Toit 14 / Jugement personnel)

Nous vous recommandons de faire réaliser une évaluation périodique, car le/les type(s) de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

- Zone homogène n°10 : Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. (Rez de jardin Pièce 1 B 6, Rez de jardin Pièce 2 B 6, Rez de jardin Pièce 3 B 6, Rez de jardin Pièce 4 B 6, Rez de jardin Pièce 5 B 6, Rez de jardin Pièce 6 B 6, Rez de jardin Pièce 7 B 6, Rez de jardin Pièce 8 B 6, Rez de jardin Pièce 9 B 6, Rez de jardin Pièce 10 B 6, Rez de jardin Pièce 11 B 6, Rez de jardin Pièce 14 B 6, Rez de jardin Pièce 15 B 6, Rez de jardin Pièce 16 B 6, Rez de jardin Pièce 17 B 6, Rez de jardin Pièce 18 B 6, Rez de jardin Pièce 19 B 6, Rez de jardin Pièce 20 B 6, Rez de jardin Pièce 21 B 6, Rez de jardin Pièce 22 B 6, Rez de jardin Pièce 23 B 6, Rez de jardin Pièce 24 B 6, Rez de jardin Pièce 25 B 6, Rez de jardin Pièce 26 B 6, Rez de jardin Pièce 1 B 7, Rez de jardin Pièce 2 B 7, Rez de jardin Pièce 3 B 7, Rez de jardin Pièce 4 B 7, Rez de jardin Pièce 6 B 7, Rez de jardin Pièce 7 B 7, Rez de jardin Pièce 8 B 7, Rez de jardin Pièce 9 B 7, Rez de jardin Pièce 10 B 7, Rez de jardin Pièce 1 B 8, Rez de jardin Pièce 2 B 8, Rez de jardin Pièce 3 B 8, Rez de jardin Pièce 4 B 8, Rez de jardin Pièce 5 B 8, Rez de jardin Pièce 6 B 8, Rez de jardin Pièce 2 B 9, Rez de jardin Pièce 3 B 9, Rez de jardin Pièce 4 B 9, Rez de jardin Pièce 5 B 9, Rez de jardin Pièce 6 B 9, Rez de jardin Pièce 8 B 9, Rez de jardin Pièce 10 B 9, Rez de jardin Pièce 1 B 12, Rez de jardin Pièce 2 B 12, Rez de jardin Pièce 3 B 12, Rez de jardin Pièce 4 B 12, Rez de jardin Pièce 5 B 12, Rez de jardin Pièce 6 B 12, Rez de jardin Pièce 7 B 12, Rez de jardin Pièce 8 B 12, Rez de jardin Pièce 1 B 14, Rez de jardin Pièce 2 B 14, Rez de jardin Pièce 3 B 14, Rez de jardin Pièce 4 B 14 / Jugement personnel)

- Zone homogène n°11 : Bardages et façades légères. (Extérieur Murs de façade 7, Extérieur Murs de façade 9, Extérieur Murs de façade 12, Extérieur Murs de façade 14 / Jugement personnel)

Nous vous recommandons de mettre en œuvre une « action corrective de premier niveau », car le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés. A cette recommandation est associé, le cas échéant, un rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement. Cette action corrective de premier niveau consiste à :

a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;

b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;

c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;

d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

En cas de travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B, il est rappelé au propriétaire que : lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux ou produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiments occupés ou fréquentés, le propriétaire doit faire procéder, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel après travaux de désamiantage et à une mesure du niveau d'empoussièrement dans l'air. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air doit remettre les résultats des mesures d'empoussièrement au propriétaire contre accusé de réception.

- Zone homogène n°12 : Conduits en toiture et façade. (Extérieur Murs de façade 13 / Jugement personnel)

Nous vous recommandons de faire réaliser une évaluation périodique, car le/les type(s) de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;

b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Il a été repéré un ou plusieurs matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante. Après investigation, il(s) ne contient / contiennent pas d'amiante :

Pour la liste "A" :

- Faux plafond (Rez de jardin Bâtiment 1 Intérieur / PV antérieur négatif)
- Calorifugeage (Rez-de-jardin Bâtiment 2 Intérieur / Après analyse référence échantillon n°3)
- Calorifugeage (Rez-de-jardin Bâtiment 2 Intérieur / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez-de-jardin Bâtiment 2 Intérieur / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Extérieur Murs de façade B 2 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (1^{er} étage Comble visitable 1 B 2 / Après analyse référence échantillon n°100)
- Calorifugeage (1^{er} étage Comble visitable 1 B 2 / Après analyse référence échantillon n°3)
- Calorifugeage (1^{er} étage Comble visitable 2 B 2 / Après analyse référence échantillon n°3)
- Calorifugeage (1^{er} étage Comble visitable 2 B 2 / Après analyse référence échantillon n°101)
- Calorifugeage (1^{er} étage Comble visitable 3 B 2 / Après analyse référence échantillon n°3)
- Calorifugeage (Rez-de-jardin Bâtiment 3 Intérieur / Après analyse référence échantillon n°3)
- Calorifugeage (Rez-de-jardin Bâtiment 3 Intérieur / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Extérieur Murs de façade 3 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Entrée B4 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 1 B 6 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 2 B 6 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 3 B 6 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 4 B 6 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 5 B 6 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 6 B 6 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 7 B 6 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 8 B 6 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 9 B 6 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 10 B 6 / Après analyse référence échantillon n°5)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 10 B 6 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 11 B 6 / Après analyse référence échantillon n°5)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 13 B 6 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 17 B 6 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 17 B 6 / Après analyse référence échantillon n°3)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 20 B 6 / Après analyse référence échantillon n°2)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 21 B 6 / Après analyse référence échantillon n°2)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 22 B 6 / Après analyse référence échantillon n°2)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 23 B 6 / Après analyse référence échantillon n°2)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 1 B 7 / Après analyse référence échantillon n°2)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 3 B 7 / Après analyse référence échantillon n°2)
- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 8 B 7 / Après analyse référence échantillon n°2)

- Calorifugeage (Rez de jardin Pièce 12 B 7 / Après analyse référence échantillon n°1)
 - Calorifugeage (Rez-de-jardin Bâtiment 13 Intérieur / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
 - Calorifugeage (Extérieur Murs de façade 13 / Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante)
 - Zone homogène n°0 : Calorifugeage (Extérieur Bâtiment 1, Extérieur Bâtiment 1, Extérieur Murs de façade 1, Extérieur Toit 1, Extérieur Bâtiment 2, Extérieur Toit 1 Bâtiment B 2, Extérieur Toit 2 Bâtiment B 2, Extérieur Toit 4 Bâtiment B 2, Rez-de-jardin Bâtiment 3 Intérieur, Extérieur Murs de façade 3, Extérieur Toit 3 - 1, Extérieur Toit 3 - 2, Rez-de-jardin Pièce 1 Bâtiment B 3, Rez-de-jardin Pièce 2 Bâtiment 3, Rez-de-jardin Pièce 3 Bâtiment 3, Extérieur Bâtiment 4, Rez-de-jardin Bâtiment 4 Intérieur, Extérieur Murs de façade 4, Extérieur Toit 4, Rez de jardin Atelier B4, Rez de jardin Lavage B4, Rez de jardin Couve B4, Extérieur Bâtiment 5, Rez-de-jardin Bâtiment 5 Intérieur, Extérieur Murs de façade 5, Extérieur Toit 5 - 2, Rez de jardin Groupe électrogène 1 B5, Rez de jardin Groupe électrogène 2 B5, Extérieur Bâtiment 6, Rez-de-jardin Bâtiment 6 Intérieur, Rez de jardin Pièce 2 B 6, Rez de jardin Pièce 3 B 6, Rez de jardin Pièce 4 B 6, Rez de jardin Pièce 5 B 6, Rez de jardin Pièce 6 B 6, Rez de jardin Pièce 7 B 6, Rez de jardin Pièce 8 B 6, Rez de jardin Pièce 10 B 6, Rez de jardin Pièce 12 B 6, Rez de jardin Pièce 13 B 6, Rez de jardin Pièce 14 B 6, Rez de jardin Pièce 15 B 6, Rez de jardin Pièce 16 B 6, Rez de jardin Pièce 18 B 6, Rez de jardin Pièce 19 B 6, Rez de jardin Pièce 22 B 6, Rez de jardin Pièce 23 B 6, Rez de jardin Pièce 24 B 6, Rez de jardin Pièce 25 B 6, Rez de jardin Pièce 26 B 6, Rez de jardin Pièce 27 B 6, Rez de jardin Pièce 2 B 7, Rez de jardin Pièce 3 B 7, Rez de jardin Pièce 4 B 7, Rez de jardin Pièce 4 B 7, Rez de jardin Pièce 5 B 7, Rez de jardin Pièce 5 B 7, Rez de jardin Pièce 6 B 7, Rez de jardin Pièce 6 B 7, Rez de jardin Pièce 7 B 7, Rez de jardin Pièce 8 B 7, Rez de jardin Pièce 9 B 7, Rez de jardin Pièce 10 B 7, Rez de jardin Pièce 11 B 7, Rez de jardin Pièce 15 B 7, Rez de jardin Pièce 16 B 7, Rez de jardin Pièce 17 B 7, Rez de jardin Pièce 18 B 7, Rez de jardin Pièce 19 B 7, Extérieur Bâtiment 8, Extérieur Murs de façade 8, Rez de jardin Pièce 1 B 8, Rez de jardin Pièce 2 B 8, Rez de jardin Pièce 3 B 8, Rez de jardin Pièce 4 B 8, Rez de jardin Pièce 5 B 8, Rez de jardin Pièce 6 B 8, Rez de jardin Pièce 7 B 8, Extérieur Bâtiment 9, Rez-de-jardin Bâtiment 9 Intérieur, Rez de jardin Pièce 1 B 9, Rez de jardin Pièce 2 B 9, Rez de jardin Pièce 3 B 9, Rez de jardin Pièce 4 B 9, Rez de jardin Pièce 5 B 9, Rez de jardin Pièce 6 B 9, Rez de jardin Pièce 7 B 9, Rez de jardin Pièce 8 B 9, Rez de jardin Pièce 9 B 9, Rez de jardin Pièce 10 B 9, Extérieur Bâtiment 10, Rez-de-jardin Bâtiment 10 Intérieur, Extérieur Toit 10, Extérieur Murs de façade 10, Extérieur Bâtiment 11, Rez-de-jardin Bâtiment 11 Intérieur, Extérieur Murs de façade 11, Extérieur Bâtiment 12, Rez-de-jardin Bâtiment 12 Intérieur, Extérieur Murs de façade 12, Rez de jardin Pièce 1 B 12, Rez de jardin Pièce 2 B 12, Rez de jardin Pièce 3 B 12, Rez de jardin Pièce 4 B 12, Rez de jardin Pièce 5 B 12, Rez de jardin Pièce 6 B 12, Rez de jardin Pièce 7 B 12, Rez de jardin Pièce 8 B 12, Extérieur Bâtiment 13, Extérieur Murs de façade 13, Rez de jardin Pièce 1 B 13, Rez de jardin Pièce 2 B 13, Extérieur Bâtiment 14, Rez-de-jardin Bâtiment 14 Intérieur, Rez de jardin Pièce 1 B 14, Rez de jardin Pièce 2 B 14, Rez de jardin Pièce 3 B 14, Rez de jardin Pièce 4 B 14 / Après analyse référence échantillon n°2)

L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.
 Il est signalé au propriétaire de l'immeuble que la mission décrite en tête de rapport n'a pas pu être menée à son terme.
 Il y a lieu de réaliser des investigations approfondies complémentaires dans les locaux ou parties d'immeubles :

- Local Transformateur Bâtiment B 3 (Accès règlementé)

Fait à CREST, le 06/02/2018

Monsieur François FOUNES
 Diagnostiqueur certifié




6. Sommaire

- 1 Donneur d'ordre
- 2 Propriétaire
- 3 Identification du bien immobilier et de ses annexes
- 4 Références de la mission
- 5 Conclusion(s) de la mission de repérage

- 6 Sommaire
- 7 Documents et informations disponibles
- 8 Préparation de la mission de repérage
- 9 Programme de repérage
- 10 Rapports précédemment réalisés
- 11 Conclusions concernant les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante : liste A
- 12 Conclusions concernant les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante : liste B
- 13 Matériaux ou produits contenant de l'amiante : hors programme de repérage
- 14 Pièces ou locaux visités
- 15 Locaux et parties d'immeubles bâtis non visités
- 16 Observations
- 17 Croquis permettant de localiser les prélèvements et les matériaux ou produits contenant de l'amiante
- 18 Conditions particulières d'exécution
- 19 Evaluation des états de conservation
- 20 Eléments d'information
- 21 Attestation d'assurance
- 22 Attestation de compétences
- 23 Procès-verbaux d'analyse
- 24 Procès-verbaux d'analyse antérieurs

7. Documents et informations disponibles

Documents	Fournis	Références
Documents relatifs à la construction ou aux principaux travaux de rénovation de l'immeuble	Non fournis	Sans objet
Plans ou croquis du bâtiment	Plans non disponibles à la date de la visite.	Sans objet
Règles de sécurité	Consigne sanitaire	Sans objet

8. Préparation de la mission de repérage

Documents	Description	Références	Fourni
Documents et informations complémentaires demandés nécessaires à la bonne exécution de la mission	Aucun	Sans objet.	Non
Autorisations d'accès ou accompagnements	Consigne sanitaire	Sans objet.	Oui
Mode opératoire	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet

9. Programme de repérage

Les repérages réglementaires dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti mentionnés aux articles R.1334-20 (liste A) et R.1334-21 (liste B) du code de la santé publique sont effectués suivant le programme suivant:

Liste A (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

Composant à sonder ou vérifier

Flocages

Calorifugeages

Faux plafonds

Liste B (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

Peroirs verticales intérieures

Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou vérifier
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.

Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres. | Enduits projetés, panneaux de cloisons.

Planchers et plafonds

Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou vérifier
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés.
Planchers.	Dalles de sol.

Conduits, canalisations et équipements intérieurs

Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou vérifier
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.

Eléments extérieurs

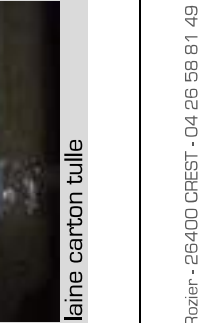
Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou vérifier
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

10. Rapports précédemment réalisés

Dates	Références	Principales conclusions
15/12/2017	DIA-HOR00-1712-025_Dossier_SAS_ROBERT_BERANGER_-__Drome_Cailles_AMIANTE_Maison, _Signe Numériquement	Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
16/01/2018	DIA-HOR00-1712-026-dossier définitif	Absence d'amiante : Il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

11. Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste A

Pièce ou local (Zone homogène)	Composant de la construction	Description et repérage	Critères ayant permis de conclure	Présence ou absence d'amiante	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation	Préconisations en fonction des résultats
Rez de jardin - Bâtiment 1 Intérieur	Faux plafond [-]		PV antérieur négatif	Absence	Sans objet	
Rez-de-jardin - Bâtiment 2 Intérieur	Calorifugeage [-]	 Manchon isolant	Après analyse référence échantillon n°3	Absence	Sans objet	
Rez-de-jardin - Bâtiment 2 Intérieur	Calorifugeage [-]	 Enveloppe métal et laine de verre	Matériau produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet	

Rez-de-jardin - Bâtiment 2 Intérieur	Calorifugeage [-]		Matériau ou produit qui ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet
Extérieur - Murs de façade B 2	Calorifugeage [-]		Matériau ou produit qui ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet
1 er étage - Comble visitable 1 B 2	Calorifugeage [-]		Après analyse référence échantillon n°100	Absence	Sans objet
1 er étage - Comble visitable 1 B 2	Calorifugeage [-]		Après analyse référence échantillon n°3	Absence	Sans objet
1 er étage - Comble visitable 2 B 2	Calorifugeage [-]		Après analyse référence échantillon n°3	Absence	Sans objet
1 er étage - Comble visitable 2 B 2	Calorifugeage [-]		Après analyse référence échantillon n°101	Absence	Sans objet

1 ^{er} étage - Comble visitable 3 B 2	Calorifugeage [-]	Manchon isolant	Après référence échantillon n°3	Absence	Sans objet
Rez-de-jardin - Bâtiment 3 Intérieur	Calorifugeage [-]	 Manchon isolant noir	Après référence échantillon n°3	Absence	Sans objet
Rez-de-jardin - Bâtiment 3 Intérieur	Calorifugeage [-]	 calorifugeage Plastique	Matériau produit qui nature ne contient pas d'amiante ou par	Absence	Sans objet
Extérieur - Murs de façade 3	Calorifugeage [-]	 Enveloppe métal et laine de verre	Matériau produit qui nature ne contient pas d'amiante ou par	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Entrée B4	Calorifugeage [-]	 Enveloppe métal et laine de verre	Matériau produit qui nature ne contient pas d'amiante ou par	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 1 B 6	Calorifugeage [-]	calorifugeage Plastique	Matériau produit qui nature ne contient pas d'amiante ou par	Absence	Sans objet

Rez de jardin - Pièce 2 B 6	Calorifugeage [-]	calorifugeage Plastique	Matériau produit qui nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 3 B 6	Calorifugeage [-]	calorifugeage Plastique	Matériau produit qui nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 4 B 6	Calorifugeage [-]	calorifugeage Plastique	Matériau produit qui nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 5 B 6	Calorifugeage [-]	calorifugeage Plastique	Matériau produit qui nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 6 B 6	Calorifugeage [-]	calorifugeage Plastique	Matériau produit qui nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 7 B 6	Calorifugeage [-]	calorifugeage Plastique	Matériau produit qui nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 8 B 6	Calorifugeage [-]	calorifugeage Plastique	Matériau produit qui nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 9 B 6	Calorifugeage [-]	calorifugeage Plastique	Matériau produit qui nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 10 B 6	Calorifugeage [-]	Revêtement alu plâtre	Après référence échantillon n°5	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 10 B 6	Calorifugeage [-]	calorifugeage Plastique	Matériau produit qui nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet

Rez de jardin - Pièce 11 B 6	Calorifugeage [-]		Après analyse référence échantillon n°5	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 13 B 6	Calorifugeage [-]	Revêtement alu plâtré calorifugeage Plastique	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 17 B 6	Calorifugeage [-]	calorifugeage Plastique	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 17 B 6	Calorifugeage [-]		Après analyse référence échantillon n°3	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 20 B 6	Calorifugeage [-]	Manchon isolant noir	Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 21 B 6	Calorifugeage [-]		Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 22 B 6	Calorifugeage [-]		Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 23 B 6	Calorifugeage [-]		Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans objet
Rez de jardin - Pièce 1 B7	Calorifugeage [-]	Alu colle noir fibre	Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans objet

Rez de jardin - Pièce 2 B7 (Zone Homogène n°0)	Calorifugeage [-]		Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans objet	
Rez de jardin - Pièce 3 B7	Calorifugeage [-]	Alu colle noir fibre	Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans objet	
Rez de jardin - Pièce 4 B7 (Zone Homogène n°0)	Calorifugeage [-]	Alu colle noir fibre	Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans objet	
Rez de jardin - Pièce 5 B 7 (Zone Homogène n°0)	Calorifugeage [-]	Alu colle noir fibre	Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans objet	
Rez de jardin - Pièce 6 B 7 (Zone Homogène n°0)	Calorifugeage [-]	Alu colle noir fibre	Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans objet	
Rez de jardin - Pièce 8 B 7	Calorifugeage [-]	Alu colle noir fibre	Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans objet	
Rez de jardin - Pièce 12 B 7	Calorifugeage [-]	Platre tulle carton et bourre coton	Après analyse référence échantillon n°2	Absence	Sans objet	
Rez-de-jardin - Bâtiment 13 Intérieur	Calorifugeage [-]	calorifugeage Plastique	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet	
Extérieur - Murs de façade 13	Calorifugeage [-]	Enveloppe métal et laine de verre	Matériau ou produit qui par nature ne contient pas d'amiante	Absence	Sans objet	

12. Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste B

Pièce ou local (Zone homogène)	Composant de la construction	Description et repérage	Critères ayant permis de conclure	Présence ou absence d'amiante	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation	Recommandations en fonction des résultats
Extérieur - Toit 3 Bâtiment B 2 (Zone Homogène n°1)	Toitures. [Plaque(s)]	 voir repère: AD35	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 3 Bâtiment B 2 (Zone Homogène n°3)	Toitures. [Accessoire de couverture (fibres-ciment)]	 Faitières de toitures droite voir repère: AD38	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 3 Bâtiment B 2 (Zone Homogène n°2)	Toitures. [Accessoire de couverture (fibres-ciment)]	 Aérateur de toit voir repère: AD37	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.

1 ^{er} étage - Comble visitable 1 B 2 (Zone Homogène n°1)	Toitures. [Plaque(s)]	 voir repère: AD36	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Incubation B4 (Zone Homogène n°4)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...), [Conduit]	 voir repère: AD02	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Incubation B4 (Zone Homogène n°4)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...), [Conduit]	 voir repère: AD03	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Couve B4 (Zone Homogène n°4)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...), [Conduit]	 voir repère: AD04	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.

Extérieur - Toit 5-1 (Zone Homogène n°1)	Toitures. [Plaque(s)]	 voir repère: A005	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 5 - 2 (Zone Homogène n°1)	Toitures. [Plaque(s)]	 voir repère: A006	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 6 (Zone Homogène n°1)	Toitures. [Plaque(s)]	 voir repère: A008	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 6 (Zone Homogène n°3)	Toitures. [Accessoire de couverture (fibres-ciment)]	 Faitières de toitures droite voir repère: A009	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.

Extérieur - Toit 6 (Zone Homogène n°2)	Toitures. [Accessoire de couverture (fibres-ciment)]		Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 1 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Aerateur de toit voir repère: AD10	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 2 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD01	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 3 B 6	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD01	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 3 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD01	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 4 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD01	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 5 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD01	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 6 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD01	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 7 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD01	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 8 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD01	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 9 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD01	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 9 B	Conduits de fluides [air,	Réservoir	Jugement	Présence	Action corrective de	Voir ci-dessous.

6 (Zone Homogène n°8)	eau, autres fluides...]. [Conduit]	voir repère: AD15	personnel	Présence	premier niveau	
Rez de jardin - Pièce 10 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A001	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 11 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A001	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 11 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A001	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 14 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A001	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 15 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A001	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 16 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A001	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 17 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A001	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 18 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A001	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 19 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A001	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 20 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A001	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 21 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: A001	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 21 B 6 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides [air, eau, autres fluides...]. [Conduit]	Réservoir voir repère: AD15	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 22 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et	Plaque de plafond voir repère: A001	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.

Rez de jardin - Pièce 22 B 6 (Zone Homogène n°8)	coffres. [Panneau vissé] Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...), [Conduit]	Réservoir voir repère: AD15	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 23 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD01	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 24 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD01	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 25 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD01	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 26 B 6 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD01	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Extérieur - Murs de façade 7 (Zone Homogène n°4)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...), [Conduit]	 voir repère: AD07	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Extérieur - Murs de façade 7 (Zone Homogène n°11)	Bardages et façades légères. [Panneau (fibres-ciment)]	 voir repère: AD11	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 7 (Zone Homogène n°1)	Toitures. [Plaque(s)]	voir repère: AD39	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 7 (Zone Homogène n°6)	Toitures. [Accessoire de couverture (fibres- ciment)]	 Faitières de plaques Arrondis voir repère: AD12	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.

Extérieur - Toit 7 (Zone Homogène n°9)	Bardages et façades légères. [Panneau (fibres-ciment)]		Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 7 (Zone Homogène n°3)	Toitures. [Accessoire de couverture (fibres-ciment)]	Bardage de toit voir repère: AD13	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 1 B7 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Faitières de toitures droite voir repère: AD14 Plaque de plafond voir repère: AD40	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 1 B7 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiant-ciment)]		Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 1 B7 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	Panneau de bardage voir repère: AD41 Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 2 B7 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD40	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 2 B7 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur (amiant-ciment)]	Panneau de bardage voir repère: AD41	Jugement personnel	Présence	Action corrective de premier niveau	Voir ci-dessous.

Rez de jardin - Pièce 2 B7 [Zone Homogène n°8]	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 3 B7 [Zone Homogène n°10]	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD40	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 3 B7 [Zone Homogène n°7]	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur [amiante-ciment]]	Panneau de bardage voir repère: AD41	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 3 B7 [Zone Homogène n°8]	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 4 B7 [Zone Homogène n°10]	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD40	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 4 B7 [Zone Homogène n°7]	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur [amiante-ciment]]	Panneau de bardage voir repère: AD41	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 4 B7 [Zone Homogène n°8]	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 6 B 7 [Zone Homogène n°10]	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD40	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 6 B 7 [Zone Homogène n°7]	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur [amiante-ciment]]	Panneau de bardage voir repère: AD41	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 6 B 7 [Zone Homogène n°8]	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 7 B 7 [Zone Homogène n°10]	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD40	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 7 B 7 [Zone Homogène n°7]	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur [amiante-ciment]]	Panneau de bardage voir repère: AD41	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 7 B 7 [Zone Homogène n°8]	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 7 B 7 [Zone Homogène n°10]	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD40	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 7 B 7 [Zone Homogène n°7]	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur [amiante-ciment]]	Panneau de bardage voir repère: AD41	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 7 B 7 [Zone Homogène n°8]	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...). [Conduit]	Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 8 B	Plafonds, poutres et	Plaque de plafond	Jugement	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.

7 (Zone Homogène n°10)	charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	voir repère: AD40	personnel		premier niveau
Rez de jardin - Pièce 8 B 7 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur [amiante-ciment]]	Panneau de bardage voir repère: AD41	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau
Rez de jardin - Pièce 8 B 7 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides [air, eau, autres fluides...]. [Conduit]	Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau
Rez de jardin - Pièce 9 B 7 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD40	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau
Rez de jardin - Pièce 9 B 7 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur [amiante-ciment]]	Panneau de bardage voir repère: AD41	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau
Rez de jardin - Pièce 10 B 7 (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD40	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau
Rez de jardin - Pièce 10 B 7 (Zone Homogène n°7)	Murs et cloisons « en dur ». [Revêtement dur [amiante-ciment]]	Panneau de bardage voir repère: AD41	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau
Rez de jardin - Pièce 10 B 7 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides [air, eau, autres fluides...]. [Conduit]	Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau
Rez de jardin - Pièce 13 B 7 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides [air, eau, autres fluides...]. [Conduit]	Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau
Rez de jardin - Pièce 14 B 7 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides [air, eau, autres fluides...]. [Conduit]	Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau
Rez de jardin - Pièce 15 B 7 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides [air, eau, autres fluides...]. [Conduit]	Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau
Rez de jardin - Pièce 16 B 7 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides [air, eau, autres fluides...]. [Conduit]	Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau
Rez de jardin - Pièce 18 B 7 (Zone Homogène n°8)	Conduits de fluides [air, eau, autres fluides...]. [Conduit]	Réservoir voir repère: AD42	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau

Extérieur - Toit 8 (Zone Homogène n°6)	Toitures. [Accessoire de couverture (fibrociment)]	 Faitièrès de toitures plaques Arrondis voir repère: AD16	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 8 (Zone Homogène n°1)	Toitures. [Plaque(s)]	 voir repère: AD17	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 1 B (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD43	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 2 B (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD43	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 3 B (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD43	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 4 B (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD43	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 5 B (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD43	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Rez de jardin - Pièce 6 B (Zone Homogène n°10)	Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. [Panneau vissé]	Plaque de plafond voir repère: AD43	Jugement personnel	Présence	Action corrective premier niveau	Voir ci-dessous.
Extérieur - Toit 9 (Zone Homogène n°1)	Toitures. [Plaque(s)]	voir repère: AD34	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.